



**PRÉFET
DU RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
de la protection des populations**

**Service Protection de l'environnement
Pôle installations classées et environnement**

Dossier suivi par : Alexandre CARRET
Tél : 04 72 61 37 82
Mél : ddpp-pe@rhone.gouv.fr

**DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS
AU TITRE DE L'ARTICLE L. 122-1 IV ALINÉA 2 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT**

ACCUSE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET

Projet : projet de modification des activités sur la commune de Collonges-au-Mont-d'Or

Localisation : 3 rue des Sablières à COLLONGES AU MONT d'OR

Pétitionnaire : Société APPIA LIANTS EMULSIONS

Réception du dossier complet le : 8 septembre 2022

N° d'enregistrement de la demande : 69-DDPP-039

La décision de la nécessité ou non de réaliser une évaluation environnementale sera rendue dans un délai de 35 jours, soit au plus tard le 13 octobre 2022 .

L'absence de réponse dans le délai de 35 jours vaut obligation de réaliser une évaluation environnementale.

Pour la directrice départementale,